

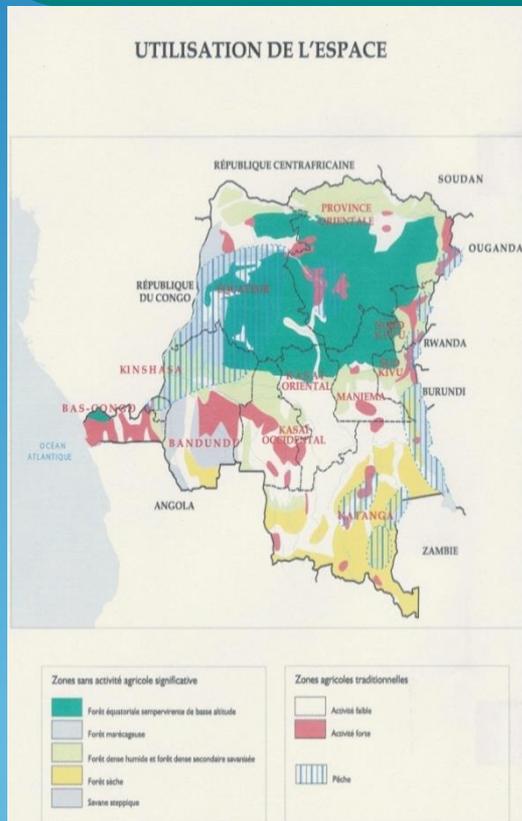


République Démocratique du Congo

Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat, Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction,

Unité d'Appui A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
« UAAT »

## SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : ...



... Un AGENDA SPATIAL pour un développement harmonieux et équilibré du territoire de la RD Congo à l'horizon 2035

Présenté par  
Charles KATSHIAYI  
UNITÉ D'APPUI A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Kinshasa  
Juillet 2012

# *Plan de la présentation*

- I. **Qu'est-ce que l'Agenda Spatial ?**
- II. **Pourquoi un Agenda Spatial pour la RD Congo ?**
- III. **Grands principes d'élaboration**
- IV. **Principales étapes du processus**
- V. **Premiers acquis**
- VI. **Quelques facteurs de succès**
- VII. **Conclusion**

## *Qu'est-ce que l'Agenda Spatial ?*

L'AGENDA SPATIAL (AS), encore appelé Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) est un document cadre traduisant spatialement la vision que l'État a du territoire national et de son évolution sur une période 15 ans.

C'est donc un document de cadrage qui donne une assise spatiale à toutes les actions publiques.

## *Qu'est-ce que l'Agenda Spatial ?*

L' Agenda Spatial renfermera, entres autres :

- ✓ un **diagnostic** territorial de l'espace national ;
- ✓ des **scénarii** territoriaux des devenirs possibles ;
- ✓ des **orientations** en matière d'aménagement et de développement équilibré du territoire ;
- ✓ le **profil** territorial des différentes composantes du territoire ;
- ✓ des **projets structurants** agencés de manière cohérente et raisonnée ;
- ✓ des **mesures** d'accompagnement.

# Qu'est ce que le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)?



La politique d'aménagement ne constitue pas une politique spécifique qui pourrait être élaborée directement à partir des données territoriales elles-mêmes.

Elle ne peut être que la traduction spatiale des options politiques d'ensemble définies pour le pays. Le projet national se définit en termes culturel, économique et social ; le problème de l'aménagement est d'en déduire les implications, en termes d'espace, en tenant compte le plus précisément possible des caractéristiques historiques qui sont propres à ce territoire.

Le Schéma National est un document d'orientation destiné à présenter une vision cohérente du développement territorial, en situant les options immédiates dans une perspective à long terme.



# Pourquoi un Agenda Spatial pour la RD Congo?

Avant tout, pour **combler un vide** et relever des **défis liés à l'aménagement du territoire** :

- ✓ Jusqu'à présent, la RD Congo n'a **jamais formulé une vision de l'avenir de l'espace national** et de ses différentes unités ;
- ✓ Le dimensionnement des infrastructures n'intègre **pas des logiques de type futuriste** ;
- ✓ L'action publique souffre encore d'un **manque de coordination** sur le plan spatial ;
- ✓ La répartition géographique des projets d'investissement public n'obéit **pas toujours à des logiques de durabilité économique, d'équité et d'équilibre interprovinciale** ;

# *Pourquoi un Agenda Spatial pour la RD Congo ?*



Par ailleurs, l'Agenda Spatial permettra de :

✓ Donner **plus de visibilité** aux politiques sectorielles en offrant un cadre de référence ;



✓ Offrir aux études prospectives à long terme (vision Congo 2035), un Agenda pour une économie émergente, etc.) une **assise spatiale** concrète par un meilleur cadrage de ses orientations et à la SCRP un **champ d'action plus vaste** .



✓ Fournir à la planification du développement les moyens de mieux **identifier et localiser** les programmes d'investissement dans des **zones adéquates** ;



# *Pourquoi un Agenda Spatial pour la RD Congo ?*

- ✓ Identifier les **éléments structurants** dont la réalisation est susceptible de **façonner positivement l'image du territoire** du point de vue économique, social et environnemental ;
- ✓ Organiser de façon cohérente la **spatialisation** des grands projets de développement ;
- ✓ Visualiser au fil du temps, la concrétisation de la **cohérence spatiale et de l'équité territoriale** ;
- ✓ Renforcer **l'attractivité et la compétitivité** des territoires ;
- ✓ Œuvrer à **l'atténuation des disparités spatiales** ;
- ✓ Enfin, concrétiser le principe du **développement équilibré des** provinces .

Je vous remercie



# *Grands principes d'élaboration*

## VISION SPATIALE D'ENSEMBLE PARTAGEE

Traduire spatialement une vision, partagée par l'ensemble des institutions et acteurs intervenant dans la planification et le développement.

## COHERENCE SPATIALE

Hiérarchiser, raisonner et planifier l'ensemble des projets structurants envisagés sur le territoire congolais ( leur bien fondé, leur implantation, etc.).

## EQUITE TERRITORIALE

Œuvrer à relever le niveau d'équipement des Provinces déshéritées de notre pays et améliorer la compétitivité et l'attractivité de l'ensemble du territoire.

